

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 avril 2025

FIN DE VIE - (N° 1100)

Retiré

AMENDEMENT

N ° AS947

présenté par

M. Juvin, M. Bazin, M. Le Fur, M. Breton, M. Brigand, M. Forissier et Mme Sylvie Bonnet

ARTICLE 4

À l'alinéa 6, supprimer les mots :

« ou résider de façon stable et régulière en France ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'objectif de cet amendement est de proposer une version plus précise des critères ouvrant droit à l'aide à mourir, afin de limiter autant que possible d'éventuelles dérives.